## Acte de dénonciation de l'Accord du 25 mars 1994 relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne

Le Conseil fédéral suisse, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et canton du Jura

arrêtent :

1.

L'Accord du 25 mars 1994 entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne est dénoncé.

11.

La dénonciation prend effet au 31 décembre 2017.

Moutier, le 10 novembre 2017

Pour le Conseil-exécutif du canton de Berne :

Le président

Le chancelier

Bernhard Pulver

Christoph Auer

Pour le Gouvernement de la République et Canton du Jura :

La présidente

La chancelière

Nathalie Barthoulot

Gladys Winkler Docourt

Pour le Conseil fédéral suisse :

Simonetta Sommaruga